Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 022-212202568-20260407-20260401DELIB02-DE

Département des Côtes-d'Armor

Commune de

Quemper Guézennec

22260 Quemper-Guézennec

Tél. 02 96 95 62 62
E-mail : mairie.quemper-guezennec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUEMPER-GUEZENNEC

EN DATE DU 01 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Membres en exercice : 15

Etaient Présents : Gilbert LE VAILLANT, Serge LE GOFF, Marie Yvonne GELARD, Jean-Paul LE CALVEZ, Carole LAURENT, Alain BOIN, Thierry ROGER, Christelle JOLY, Séverine JEANDEL, Hélène PLASSART, Mélanie LANGELLA, Damien LEVÊQUE, Florian ROUAULT,

Absents excusés : Thomas BOUSSOUGANT donne procuration à Damien LÉVÊQUE,
Florence GOD donne procuration à Hélène PLASSART,

Secrétaire de séance : Carole LAURENT,

Indemnités des conseillers délégués

Madame ou Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des conseillers municipaux détenant une délégation de fonction,

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant que les articles L.2123-23 et L.2123-24 du CGCT fixent des taux maxima pour les indemnités votées par les conseils municipaux pour les conseillers délégués,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,

Considérant que la commune de Quemper-Guézennec compte 1 110 habitants,

Décide de nommer 3 conseillers délégués, par arrêté du 01 avril 2026.

Monsieur Alain BOIN, conseiller délégué à la culture, aux mesures environnementales et au site de Goasvilinic.

Monsieur Thierry ROGER, conseiller délégué à la vie associative et sportive, au port et son site et aux chemins de randonnée.

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 022-212202568-20260407-20260401DELIB02-DE

Madame Carole LAURENT, conseillère déléguée à l'information, la communication et actions de promotion, aux affaires scolaires et à la bibliothèque.

Il est attribué une indemnité de fonction de 7,72 % de l'indice 1027 à Monsieur Alain BOIN, et de 5,66 % de l'indice 1027 à Monsieur Thierry ROGER et Madame Carole LAURENT.

Les indemnités de fonction sont payées trimestriellement.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Adopte à l'unanimité des membres présents, la nomination de 3 conseillers délégués,

Accepte les indemnités de fonction des conseillers délégués ci-dessus énumérés.

Fait et délibéré, le 01 avril 2026

Le Maire,

Gilbert LE VAILLANT,

MAIRIE de QUEMPER-GUEZENNEC (Côtes-d'Armor)

la Secrétaire,

Carole LAURENT,